



Département d'Ille et Vilaine  
Commune de SAINT-OUEN-DES-ALLEUX  
LOTISSEMENT "LA FLÂNERIE"

# PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Echelle 1/200

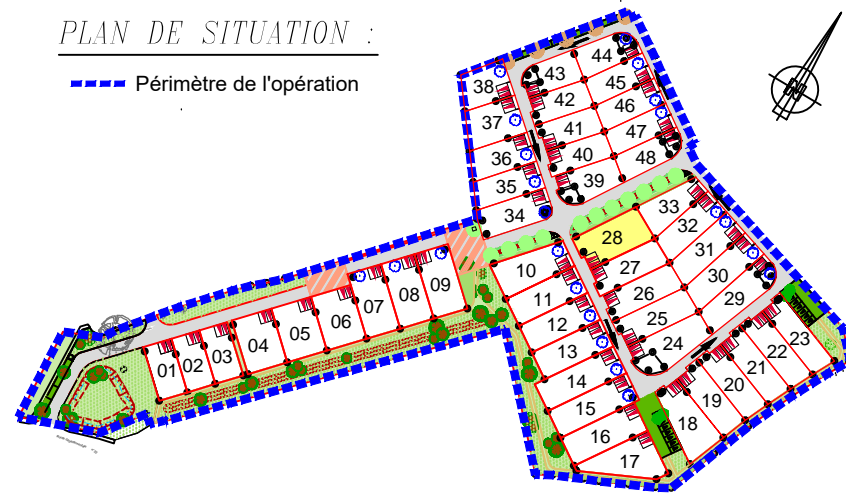
LOT n°28

Superficie du lot: 477m<sup>2</sup> env.  
Référence Cadastre: ZI n°229p

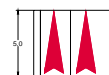
### LEGENDE :

- Contour du Lot
- LOT 01** Numéro du lot
- 16.20 Cotation périmétrique du lot
- Borne
- 47.39 Côte TN
- Candélabre avec étrier de protection
- Candélabre
- Arbres projetés
- Arbres existants
- Transformateur
- Arbres à planter
- Cotes projet voirie
- Courbes de niveau TN

### PLAN DE SITUATION :



Périmètre de l'opération



**Enclaves privées :**  
Un seul accès automobile (garage compris) est autorisé par lot. Les accès véhicules seront réalisés sur un linéaire de 6,10m maximum; Il est imposé 2 places minimum de stationnement extérieur par logement (hors garage) sur l'enclave privée, dont une pourra être couverte d'un carport.



**TYPE A :** Traitement des espaces entre la limite du lot jusqu'au bâti. L'espace définie entre la limite du lot jusqu'à l'alignement du bâti sera végétalisé (gazon + plantations basses).



**TYPE B :** clôture en bordure d'espace public



**TYPE C :** clôture en limite séparative latérale entre les lots

- Coffret de branchement - comptage ERDF
- Coffret de branchement ou citerneau AEP
- Citerneau de branchement Télécom
- Regard de visite EP
- Regard de visite EU
- Boite de branchement EU - Fil d'eau projet
- Chambre de tirage Télécom

### Implantation des constructions

- Bande d'accroche imposée :  
Au moins 3m du linéaire de façade devra s'implanter à l'intérieur /ou à l'alignement de la zone d'accroche (annexes et volumes secondaires compris).
- Zone constructible :  
Les constructions devront s'implanter à l'intérieur du polygone d'implantation et sur au moins une de ses limites.
- Toitures double pente (entre 30° et 55°) et sens de faitage **libre** pour le corps principal.
- Toitures double pente (entre 30° et 55°), sens de faitage **libre** pour le corps principal ou toitures terrasses sous réserve que l'acrotère de la construction fasse l'objet d'un traitement architectural donnant un aspect visuel soigné et abouti. Lorsqu'un projet envisage en limite séparative une toiture différente de son voisin (projet en cours d'instruction), un volume rez-de-chaussé en toiture terrasse est imposé pour assurer la transition.

Société de Géomètres Experts  
Agence de Rennes  
106A, Rue Eugène Pottier  
3500 RENNES  
Téléphone: 02.99.79.28.19  
Télécopie: 02.99.78.37.17  
rennes@prigent-associes.fr



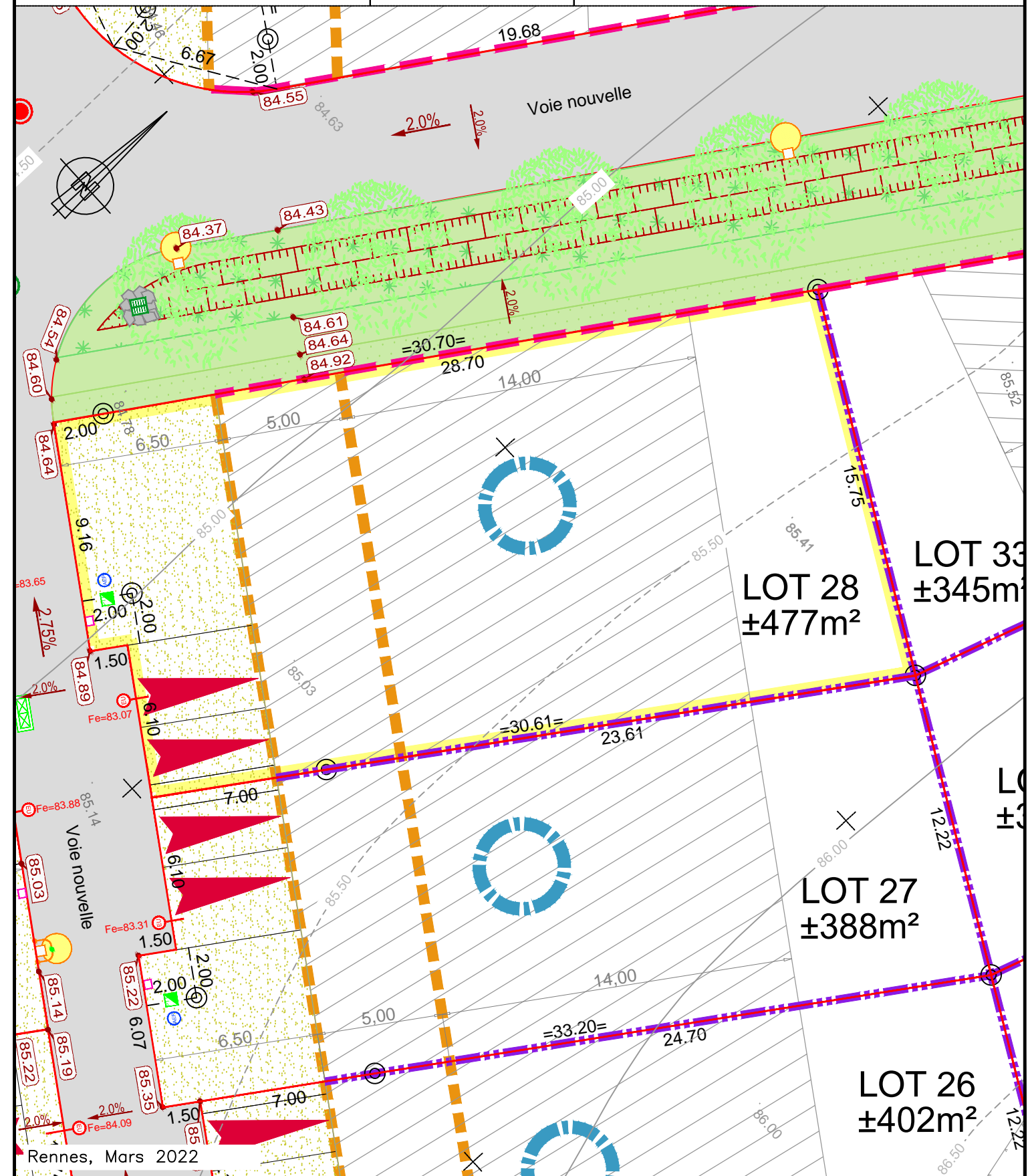
**SECIB IMMOBILIER**  
1 Place de la Gare  
35000 RENNES  
Téléphone: 02.99.85.93.97

Dossier 2021.132R

PLAN DE VENTE **PROVISOIRE**  
COMMUNE DE SAINT-OUEN-DES-ALLEUX  
LOTISSEMENT "LA FLÂNERIE"

## LOT n°28

Superficie du lot : 477m<sup>2</sup> env.  
Surface maximale de plancher autorisée : 220m<sup>2</sup>  
Section : ZI n° 229p



**Nota:** La position des branchements et des candélabres est définie d'après le plan des travaux (PROJET) établi par la Société PRIGENT & ASSOCIES. Ce positionnement n'est pas contractuel et peut être modifié en fonction des contraintes des travaux de viabilisation. Les projets de construction devront s'appuyer sur les points de niveau fournis par le Géomètre après bornage des lots. Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après l'établissement du Document Modificatif du Parcellaire Cadastre (DMPC).